

Nouveau programme façades de la Ville de Ganges, en partenariat avec la Région Occitanie

Une aide financière importante pour la restauration et la valorisation de façades en centre ancien

Aide financière de 50% jusqu'au 31 août 2024 et 25% à partir du 1^{er} septembre



Pour qui ?

Tout propriétaire (personne physique ou morale) et syndicat de copropriété

Quelles sont les principales conditions à respecter ?

- L'immeuble doit se situer dans le périmètre du programme (cf. au dos).
- Les logements de l'immeuble doivent répondre aux caractéristiques du logement décent.
- La façade doit être visible depuis l'espace public.
- La façade doit être entièrement traitée.
- Le projet doit respecter les prescriptions architecturales du PLU.

Quel est le taux d'aide financière ?

L'aide financière s'applique à certaines dépenses. La liste des dépenses éligibles figure dans le règlement du programme.

- Ville : 25% du montant HT des dépenses éligibles par bâtiment, dans la limite de 5.000€.
- Région : 25% du montant HT des dépenses éligibles par bâtiment, dans la limite de 5.000€, pour les dossiers déposés jusqu'au 30 août 2024 inclus.

Versement unique de l'aide par la Ville à l'achèvement des travaux, sous réserve de leur conformité au projet et sur présentation des factures acquittées.

Quelle démarche suivre ?

- Solliciter SOLIHA (Tel : 04 67 10 73 33 / opahganges@solihaherault.fr) pour effectuer une visite-conseil. Une fiche sera établie, avec les préconisations de travaux à réaliser.
- Demander des devis à partir de cette fiche à des professionnels du Bâtiment inscrits au Répertoire des métiers
- Demander les autorisations d'urbanisme
- Demander l'intervention des gestionnaires des réseaux présents en façade en vue de leur dévoiement et/ou dissimulation
- Déposer le dossier de demande de subvention, qui sera instruit par une commission
- En fonction de la réponse :
 - Demander à la Ville une autorisation de voirie à l'ouverture du chantier
 - Solliciter éventuellement SOLIHA pour une réunion préalable au chantier
 - Démarrer les travaux
 - Solliciter SOLIHA pour organiser une visite de fin de chantier
- Demander la mise en paiement de la subvention



Toutes les informations sur :



www.ganges.fr



Rubrique Informations pratiques

